

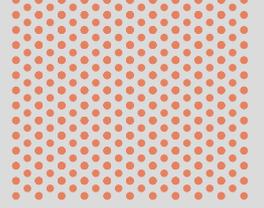


**Bulletin**

**Municipal**  **Juillet 2021**  
**N°41**

*La Chapelle-Saint-Sauveur*

# Mot du Maire



Déjà une bonne année que notre équipe municipale est en place. Vaste programme que de gérer, entretenir notre village, de l'améliorer avec de nouveaux projets.

En comparaison des villages environnants, nous avons deux spécificités qui donnent de l'attractivité à notre commune : la baignade biologique et la traction animale, mais qui, reconnaissons-le, nous accaparent bien aussi...

Les projets à venir ne manquent pas avec entre autres :

- ◆ La mise en place d'un îlot numérique à l'agence postale qui sera accessible à toute la population.
- ◆ L'aménagement de la place du village qui devrait se faire en deux phases : une cette fin d'année et la deuxième dans le premier semestre 2022. Grand projet, qui, espérons-le, permettra de sécuriser notre centre bourg.

Je suis épaulée dans ma fonction de maire par des personnes disponibles et compétentes.

Je dis :

« Merci » aux adjoint(e)s qui s'investissent dans leurs attributions respectives.  
« Merci » à l'ensemble des élu(e)s qui sont présent(e)s dans les commissions et font que tout se passe pour le mieux.

« Merci » à nos agents, administratifs et techniques, pour leur grande implication, disponibilité et bon accueil bienveillant et chaleureux auprès de vous tous .

Depuis début juillet, les restrictions sanitaires et sociales sont levées, mais nous devons toujours être vigilants et prudents face au risque de quatrième vague avec le variant Delta. Plus nous serons vaccinés, plus nous pourrons reprendre une vie sociale sans contrainte.

Soyez assurés de notre dévouement pour vous tous.

Profitez au mieux de cette période de vacances.

*Marie-Françoise Garot*



Roger Famy nous a quittés brutalement le 19 juin 2021. Tous ceux qui le connaissaient l'appréciaient pour sa droiture, son dévouement aussi bien communal qu'associatif et sa légendaire bonne humeur.  
Au revoir Roger !

# LES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Sommaire

Mot du Maire .....	2
Les réunions du Conseil Municipal .....	3
Le nettoyage de la commune .....	4
Journée citoyenne .....	4
Accès PMR Église .....	4
La traction animale : Faisons le point ! .....	5
Curage des fossés .....	6
À louer .....	6
Les manifestations de la cantine scolaire .....	7
Cimetière.....	8
Jeunes embauchés pendant l'été.....	8
Sécurisation de la sortie d'école .....	9
Aménagement de la sortie d'école : sens de circulation .....	10
Douches logements ancienne école ....	11
Achat propriété.....	11
Investissement matériel municipal.....	12
Installation de panneaux solaires .....	12
La baignade biologique.....	13
Remplacement de panneaux.....	14
Le petit monde d'akendore .....	15
Numéros utiles.....	16
La vie associative.....	16
Calendrier des manifestations.....	17
Détente.....	18
Horaires des déchetteries .....	19



### ◇ Séance du 28 janvier 2021

- Élection d'un nouveau 3<sup>e</sup> adjoint (Patrick Boureille) suite à la démission de Mathieu Rabette
- Indemnités de fonctionnement du nouvel adjoint
- Autorisation d'acquisition d'une propriété au bourg : maison terrain et étang
- Devis aménagement pour sécuriser la sortie d'école
- Devis ossuaire
- Communication et questions diverses

### ◇ Séance du 26 février 2021

- Approbation du compte administratif
- Approbation du compte de gestion du receveur
- Affectation du résultat
- Devis pour douches des logements communaux
- Aménagement d'un accès PMR devant l'église
- Adhésion aux missions optionnelles de centre de gestion de la fonction publique territoriale de Saône-et-Loire
- Avenant à la convention d'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire
- Modification délibération du 10/09/2020
- Modification des délégués élus au CNAS
- Acceptation devis ossuaire
- Communication et questions diverses

### ◇ Séance du 1er avril 2021

- Financement d'investissement – achat immobilier
- Budget primitif
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2021
- Subventions 2021
- Aménagement de la place de la mairie : mission de maîtrise d'œuvre.
- Devis (PMR église – entretien cimetière)
- Formation des élus municipaux et crédits affectés
- Communication et questions diverses

### ◇ Séance du 07 mai 2021

- Devis broyeur
- Commission d'appel d'offre et suivi de travaux
- Devis curage et inspection caméra du réseau existant
- Opposition au transfert automatique de la compétence PLU à l'intercommunalité Bresse Nord Intercom'
- Transfert de la compétence organisation de la mobilité à la communauté de communes Bresse Nord Intercom'
- Demande de subvention au conseil départemental – plan de soutien pour les publics jeunes de Saône-et-Loire
- Demande CU M. Trullard Patrick
- Tenue des bureaux de vote
- Devis poubelles tri sélectif
- Devis panneaux de signalisation
- Communication et questions diverses

### ◇ Séance du 04 juin 2021

- Devis réfection salle de bain logement n° 4
- Devis défibrillateurs
- Devis maintenance défibrillateurs
- Formation habilitation électrique
- Tableau des emplois
- Communication et questions diverses

## LE NETTOYAGE DE LA COMMUNE

À l'initiative de l'intercommunalité, une matinée de « nettoyage de la nature » a été organisée le 20 mars 2021. L'objectif était de circuler dans les rues de la commune, en petits groupes, et de ramasser tout ce qui traîne ou pollue notre environnement. Un point de rassemblement avait été défini et le matériel nécessaire a été distribué. Une fois la « collecte » terminée, il a fallu trier et déposer au point propre tout ce qui pouvait l'être, le reste est allé à la déchetterie.



Le point de rassemblement

Certaines personnes ont participé à cette matinée de nettoyage dans leur secteur, sans venir au point de rassemblement, nous les en remercions, d'autres effectuent ce devoir civique au coup par coup, sans que cela soit prévu ou organisé ; merci à elles aussi !



Une bien triste collecte



Les enfants ont participé

## JOURNÉE CITOYENNE

La journée citoyenne aura lieu le samedi 18 septembre 2021, il s'agit de rassembler toutes les bonnes volontés prêtes à donner un petit peu de leur temps pour réaliser divers travaux d'embellissement ou de rénovation de notre commune, selon ses aptitudes. C'est généralement un moment convivial ! Si vous souhaitez participer, inscrivez-vous en mairie.



## ACCÈS PMR ÉGLISE

Pour les personnes à mobilité réduite (PMR), une place de parking spécifique a été créée aux abords de l'église. Elle permet un accès plus facile à l'édifice.



# LA TRACTION ANIMALE : FAISONS LE POINT !

## > 1) HISTORIQUE :

Courant 2018, le conseil municipal de la commune de La Chapelle-Saint-Sauveur a décidé de mettre en place la traction animale dans le cadre de la transition écologique.

Deux chevaux ont été achetés, avec le harnachement associé, deux tondeuses, une faucheuse, une calèche, un avant-train, une benne basculante, une remorque, des box ont été construits.

## > 2) LES CHIFFRES CLÉS

<b>Investissements</b>	81 000 €	comprenant les chevaux et harnachements, matériel hippomobile et bâtiments
<b>Subventions</b>	63 220 €	dont 24 000 € de la région et 39 220 € à recevoir de FEADER ( <i>Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural</i> )
<b>Fonctionnement annuel</b>	8 400 €	incluant les frais de fonctionnement, d'entretien et de personnel
<b>Gain annuel</b>	1 300 €	économie estimée de 1600 L de gasoil
<b>Impact écologique</b>		Equivalent carbone 2640 g CO <sup>2</sup> / L soit 4224 Kg CO <sup>2</sup> non rejetés

## > 3) LES ACTIONS NÉCESSAIRES POUR UN FONCTIONNEMENT CORRECT :

- Remplacement d'un cheval inapte au travail pour lequel il a été acheté
- Achat d'une tondeuse adaptée aux besoins
- Aménagement des box car mal exposés (intempéries)
- Stockage foin et paille à repenser
- Faucheuse à sécuriser
- Revente du matériel inadapté



## > 4) EN CONSÉQUENCE...

Le nouveau conseil municipal a dû réfléchir à la meilleure décision à prendre.

\* Si arrêt de la traction animale, perte financière importante (subvention touchée à rembourser et subvention FEADER non perçue).

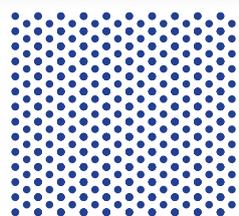
\* Si poursuite de la traction animale, optimisation indispensable de l'ensemble chevaux / matériel hippomobile.



## 5) DÉCISION :

Il a donc été décidé, malgré quelques divergences, mais pour l'intérêt communal et dans le cadre de la transition écologique, de poursuivre la traction animale, avec l'idée éventuelle de développer le travail hippomobile si possible.

La municipalité se laisse toutefois le temps de voir et la possibilité de revenir sur sa décision, si nécessaire.



5



## CURAGE DES FOSSÉS



Le curage de certains fossés a été effectué en vue de la réfection des routes et rues des Pernards, de la Dombe, d'Alloise et des Moreaux en juillet 2021. La réfection des rues est financée par l'intercommunalité, le curage des fossés par la commune.



**Rappel :** pour tous travaux concernant le busage d'un fossé, la création ou l'agrandissement d'une sortie de propriété, une permission de voirie doit être demandée en mairie.



À la demande de Pierrette et André, l'association Pêche et Loisirs a prêté des barnums pour la terrasse à L'Auberge de La Chapelle afin de permettre d'accueillir plus facilement leurs clients en extérieur.



## À LOUER

Deux appartements communaux sont à louer. Ils sont situés au Bourg et au 1<sup>er</sup> étage. Type F3 - 68 m<sup>2</sup> environ - libres

Renseignements en mairie :

Tél. : 03 85 74 51 23

Mail : [mairie.lachapellesaintsauveur@wanadoo.fr](mailto:mairie.lachapellesaintsauveur@wanadoo.fr)



## LES MANIFESTATIONS DE LA CANTINE SCOLAIRE

La cantine scolaire a réalisé deux manifestations depuis le début d'année:

- une foire aux plantes (provenance: Gamm Vert à Pierre-de-Bresse) en avril 2021

- une vente de colis "barbecue" (provenance: Le Petit Velard à Serrigny-en-Bresse) en juin 2021

Grâce aux bénéfiques, la cantine a pu privilégier des produits de qualité et locaux tout au long de l'année.

La cantine a aussi organisé un repas "américain" pour fêter la fin d'année scolaire le lundi 5 juillet.

Petit rappel : vous pouvez retrouver les menus de la Cantine Scolaire sur le site de La Chapelle-Saint-Sauveur.



## CIMETIÈRE

### *Les concessions à l'abandon dans le cimetière vont être passées au crible*

Conserver ou non sa sépulture c'est une question que l'on ne se pose pas forcément. Mais, un jour ou l'autre, les familles des défunts y sont confrontées.

Lorsqu'une concession arrive à son terme, les familles doivent alors se manifester en mairie dans les deux ans pour un renouvellement. Si c'est le cas, elles doivent choisir si elles reprennent à leur compte les travaux de la concession ou non. C'est à cette tâche d'identification que va s'atteler l'équipe municipale au cours des prochains mois dans le cimetière de La Chapelle-Saint-Sauveur. Cette équipe va procéder à des rapports sur l'état de délabrement des sépultures en déshérence et manifestement en état d'abandon. C'est un travail de restructuration de l'espace dans le cimetière qui va prendre plusieurs années.

Pour obtenir plus de détail sur les concessions, il est possible de se référer aux archives où tout est inscrit et comparer avec les photos actuelles. Un protocole très précis est suivi puis un constat sur l'état de la tombe est dressé dans un procès verbal.



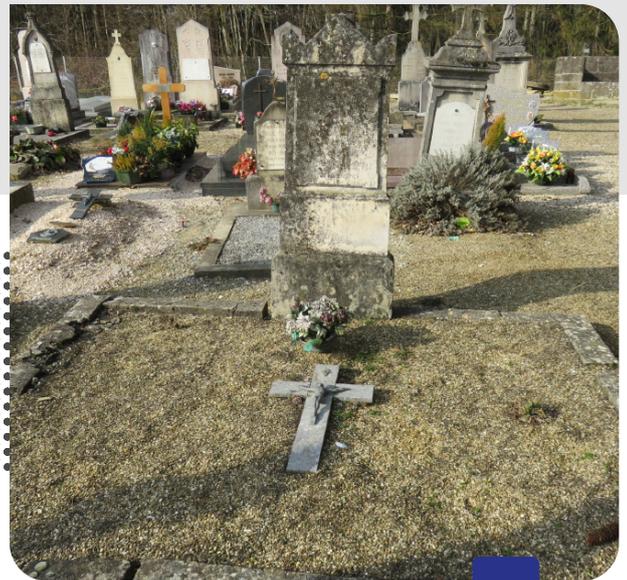
*Depuis la loi de 1996, les cimetières ne proposent plus de nouvelles concessions perpétuelles mais il est encore possible pour les anciennes de faire des reprises de concessions longue durée.*

Si personne ne réclame quoi que ce soit, la sépulture est considérée comme à l'abandon et le corps est déplacé au bout de trois années suite à cette procédure très réglementée. On procède à l'extraction et les restes du défunt sont rassemblés individuellement et précautionneusement dans des urnes et placés dans un ossuaire. Un ossuaire va donc être installé cet été à cet effet.

La commune récupère ainsi de la surface et peut installer d'autres sépultures aux emplacements ainsi libérés. Permettre des rotations sans avoir à agrandir indéfiniment les cimetières, tel était le but de la loi de 1996 avec la fin des concessions perpétuelles. Encore faut-il que les familles aient eu

l'information. Pour cela, la commune va procéder à un affichage en mairie ainsi qu'au niveau du portail du cimetière et sur la sépulture.

Un plan du cimetière va y être affiché indiquant le numéro de la concession et son emplacement. Si la tombe n'est plus du tout entretenue, celle-ci se dégrade et peut inciter la municipalité à la déclarer comme abandonnée.



## JEUNES EMBAUCHÉS PENDANT L'ÉTÉ

Pendant l'été, le plan soutien jeune du département permet aux communes d'embaucher des jeunes de 18 ans à 30 ans habitant la Saône et Loire. En contrepartie, le département verse une subvention qui varie selon le nombre de jeunes embauchés.

Pour notre commune, deux jeunes ont été recrutés, un en juillet et un en août, le département nous versera 5 000€ de subvention. Bienvenue à eux !



## SÉCURISATION DE LA SORTIE D'ÉCOLE

La sortie des enfants scolarisés à La Chapelle se fera désormais par le nouveau portail installé en bas de l'école. Les enfants pourront ainsi longer le terrain de tennis et monter dans le bus stationné, juste à côté, sur le parking ou bien ils rejoindront leurs parents qui se garent maintenant sur le même parking. Cela évite au bus scolaire de stationner sur la départementale, de gêner la circulation et améliore la sécurité de tous.

De plus, grâce au sens de circulation instauré, les trois places de parking situées à l'angle de la rue de la Ranche et de la route de Pierre sont elles aussi sécurisées, puisque que la sortie se fait en marche avant uniquement (voir schéma). Ces trois places concernent principalement les clients de la boulangerie.



1) Début des travaux



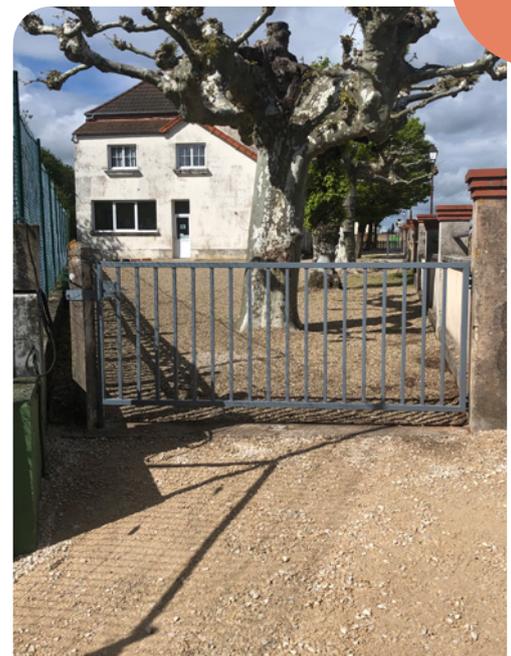
2) Pose de regards pour la collecte des eaux usées



3) Création d'un chemin derrière la haie



4) Aménagement de la sortie en pente douce



5) Pose du portail





6) La sortie terminée avec les barrières posées



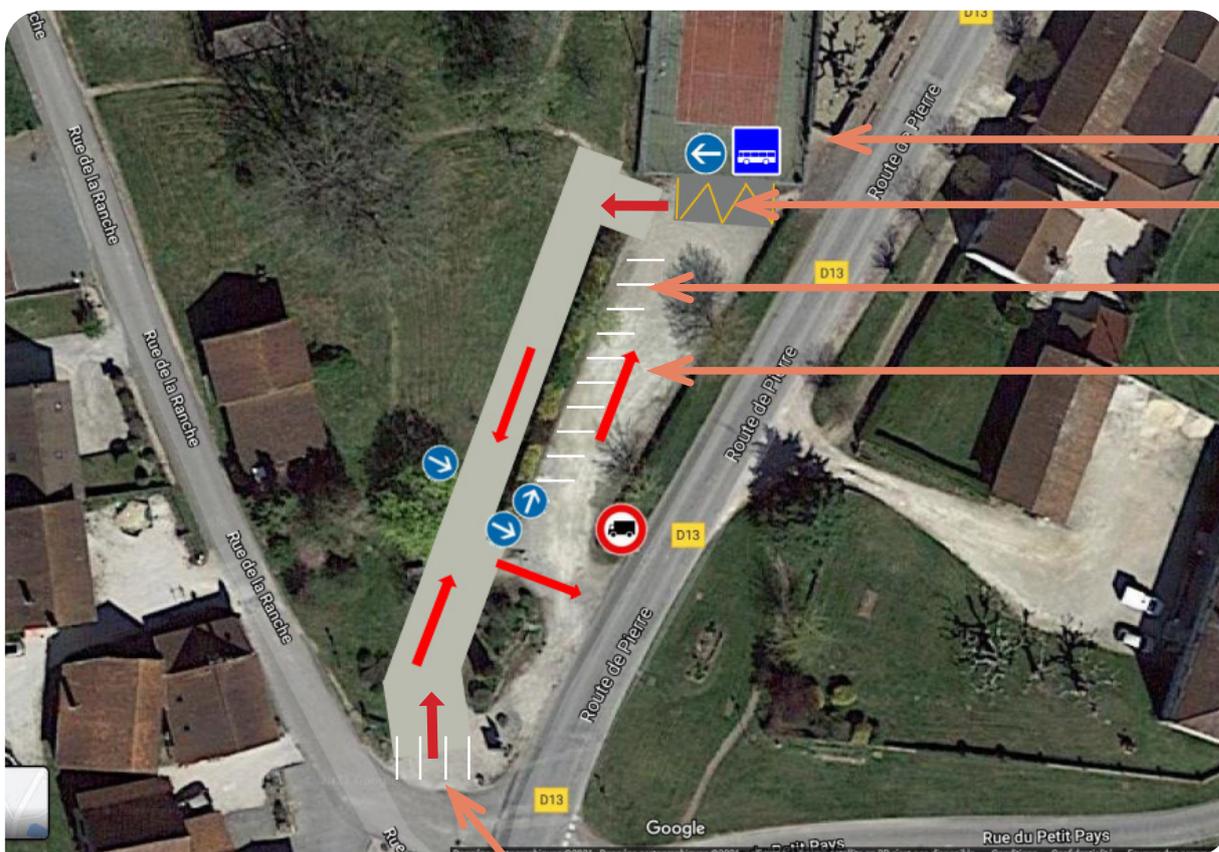
7) Le parking pour les parents



8) Pose des panneaux de police



## AMÉNAGEMENT DE LA SORTIE D'ÉCOLE : SENS DE CIRCULATION



- Portail de sortie d'école
- Stationnement du bus scolaire
- Places de stationnement des parents



Trois places de parking, pour se rendre à la boulangerie ou à la poste, qui évitent d'avoir à reculer

## DOUCHES LOGEMENTS ANCIENNE ÉCOLE



Les salles de bain de deux logements de l'ancienne école ont été aménagées afin que les locataires y aient un accès sécurisé et facilité. Les baignoires ont été remplacées par une douche à l'italienne avec siège et poignée de sécurité pour le premier logement et par une cabine de douche pour l'autre.



## ACHAT PROPRIÉTÉ



Étang

Propriété achetée

Maison qui ne fait pas partie de l'achat

Maison achetée

Un grand terrain a été acquis pour la municipalité, au bourg de La Chapelle-Saint-Sauveur. Il s'agit d'une propriété de 15905m<sup>2</sup> qui comprend une maison, un étang d'environ 2000 m<sup>2</sup> et qui présente surtout la possibilité de nouvelles constructions puisque deux CU ont été accordés.



## INVESTISSEMENT MATÉRIEL MUNICIPAL



### Tondeuse thermique Stihl d'une largeur de coupe de 53 cm

Elle devient le maillon indispensable entre les outils manuels de type débroussailluse et la grosse tondeuse ISEKI. Elle permet de traiter les petits espaces souvent difficiles d'accès et génère un gain de temps précieux en réduisant considérablement les efforts humains.

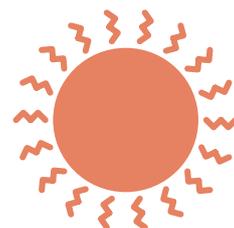


### Broyeur professionnel multifonctions Berti

L'investissement de ce broyeur multifonctions s'est révélé impératif et indispensable en raison de l'état Hors Service, depuis plusieurs années, de l'ancien broyeur arrière Lagarde et de l'état d'usure avancé de la roto tondeuse Noremat. Ce matériel moderne multifonctions permet, en un seul déplacement sur site et sans changement d'outil, le traitement total des dessertes, voies d'accès et routes communales aussi bien de la bande de roulement que des accotements, talus ou haies adjacentes.



## INSTALLATION DE PANNEAUX SOLAIRES



 Salle des fêtes



 Atelier municipal



Le projet panneaux solaires initié par l'ancienne équipe municipale a enfin été mis en exploitation début juin 2021 après de nombreux mois d'attente des différents services en raison de la crise sanitaire, de problèmes d'approvisionnement des panneaux et de multiples difficultés techniques structurelles au niveau de l'installation.

La salle des fêtes et l'atelier municipal ont été dotés chacun de 30 panneaux solaires équivalent à une puissance nominale de 9 KW chacun.

A titre d'information, la production totale des deux sites en juin a été de 1 250 KW.

La production des deux sites est contractuellement exclusivement destinée à la revente à EDF.

Ces équipements subventionnés vont générer des revenus annuels relativement faibles de l'ordre de 2 500€ (estimatif) mais s'inscrivent dans la transition énergétique engagée au niveau national.

# LA BAIGNADE BIOLOGIQUE

Après deux ans de fermeture administrative, la baignade naturelle intercommunale a été réouverte au public avec succès le 6 juillet dernier.

L'installation d'un poste de secours totalement équipé, en accord avec les normes sanitaires en vigueur et réalisé avec une collaboration étroite entre INTERCOM et la commune a permis de lever la fermeture. Il s'inscrit au niveau esthétique parfaitement dans le site.

La surveillance qui est un point majeur est assurée par un jeune titulaire du BNSSA recruté et financé par INTERCOM.



La baignade biologique sera ouverte au public du 6 juillet au 12 septembre 2021 inclus et fermée tous les lundis pour nettoyage et maintenance.

**Horaires d'ouverture :** de 11h à 19h30

**Surveillance :** de 13h à 18h



La commission baignade tient à remercier le comité de soutien pour son implication et son aide au fonctionnement durant la période d'ouverture.



Succès à l'ouverture et énorme satisfaction des habitués malgré un temps maussade : 23° dans l'eau mais seulement 18° dans l'air...

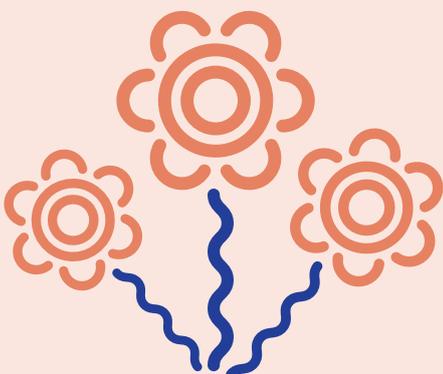


# REEMPLACEMENT DE PANNEAUX

Au cours du premier trimestre, plusieurs panneaux de rue ou de police abîmés ou manquants ont été remplacés.



Une réalisation de nos agents :  
le parterre à côté de la boulangerie.



Faisons plus ample connaissance avec « Le petit monde d'Akendore »



**Bonjour Axelle !**

**Quelle est votre activité professionnelle ? Quel en est le nom ?**

Je suis photographe professionnelle. Mon entreprise s'appelle « Le petit monde d'Akendore ». Je mets en image différents projets, en studio ou en extérieur, selon l'envie, l'idée, le besoin du client. Cela va de la photo d'identité, à la photo de mariage, en passant par la photo de grossesse, de bébé, de famille, de couple, de chevaux. Je travaille également avec des professionnels pour valoriser leur entreprise.

De plus, la prise de vue n'est qu'une partie de mon métier, j'ai la possibilité d'imprimer vos photos, de les agrandir selon vos envies.

**Depuis combien de temps la pratiquez-vous ?**

Je pratique la photographie depuis l'enfance mais je me suis professionnalisée en Février 2020

**Pourquoi ce choix ?**

Je suis diplômée d'une licence STAPS (Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives) me destinant à l'enseignement. Cependant l'éducation nationale ne m'ayant pas séduite, j'ai décidé de faire passer la photographie en premier plan et d'en faire mon métier.

**Qu'est-ce qui vous a amené à La Chapelle saint Sauveur ?**

D'origine Auvergnate, j'ai fini mes études en région parisienne. N'en pouvant plus du paysage urbain de Paris, nous avons cherché, avec mon conjoint à retourner à la campagne. La vie étant bien faite, il a eu une promotion qui nous a amenés ici.

**Depuis combien de temps habitez-vous dans le village ?**

Je suis fière de dire que ça fait déjà 3 ans que je suis une habitante de La Chapelle Saint-Sauveur.

**Qu'appréciez-vous dans ce village ?**

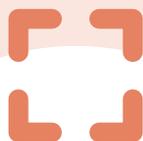
J'adore l'ambiance chaleureuse et familiale de ce village. J'ai été également séduite par les initiatives prises pour l'environnement et pour développer la vie, l'animation à cet endroit.

**Si vous pouviez développer votre activité, que souhaiteriez-vous ?**

Je souhaite évidemment développer mon activité, cela en permettant à davantage de personnes d'avoir des images qu'elles garderont toute leur vie. La photographie n'est pas qu'un bout de papier, c'est un petit bout de temps figé, un souvenir, une émotion.

**Si vous voulez ajouter quelque chose...**

Si vous avez une envie, une idée d'image et que vous n'osez pas les faire, venez me voir, je serais ravie d'en discuter et de vous guider pour créer avec vous ce qui vous ressemble.



## NUMÉROS UTILES



### MAIRIE >

03 85 74 51 23

*Horaires d'ouverture au public :*

Mardi, jeudi, vendredi et samedi, de 9h à 12h

Mail : [mairie.lachapellesaintsauveur@wanadoo.fr](mailto:mairie.lachapellesaintsauveur@wanadoo.fr)

Site de la commune : [lachapellesaintsauveur.fr](http://lachapellesaintsauveur.fr)



LA POSTE

### AGENCE POSTALE COMMUNALE >

03 85 74 51 09

*Horaires d'ouverture au public :*

Du lundi au samedi de 9h10 à 11h 30



### ECOLE MATERNELLE >

03 85 74 50 78

### ECOLE PRIMAIRE >

03 85 74 50 39



### COLLÈGE PIERRE VAUX >

DE PIERRE-DE-BRESSE

03 85 76 29 20

### URGENCES MÉDICALES

15

### CENTRE ANTIPOISON ET DE TOXICOVIGILANCE

04 72 11 69 11 (Centre de Lyon)

### POLICE

17

### POMPIERS

18

### GDF - SÉCURITÉ DÉPANNAGE

0810 433 071

### EDF - SÉCURITÉ DÉPANNAGE

0810 333 071



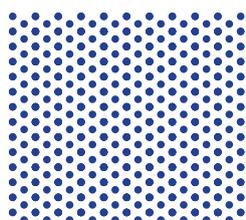
## LA VIE ASSOCIATIVE

ASSOCIATION	RESPONSABLE	TÉLÉPHONE
KAROUTCHO	Eve RETORRE	06 83 89 61 66
AMITIEE PARTAGEE	Henri CHAUMAY	03 58 18 44 83
ANCIENS COMBATTANTS	Daniel RABUT	03 85 74 50 72
ASSOC. LOISIRS DES MOREAUX	Bruno MAUPAS	09 64 09 78 85
ASSOC. DES CHASSEURS	Jean-Luc BLANCHOT	03 85 74 55 79
ASSOC. DES PARENTS D'ELEVES	Cédric MAURY	06 26 44 25 49
ASSOC. PECHE ET LOISIRS	Jean-Pierre BOISSARD	03 85 74 50 49
BRESSE TRANSITION	Marc SIMIDE	03 85 74 53 71
CLUB DES AINES	Jean Noël DUSSET	03 85 74 54 78
COMPAGNIE des ASTRES	Camille BEDEL	03 85 74 58 44
GYM LOISIRS	Marie-Thérèse PICARD	03 85 74 50 64
YETO LE BOIBIEN	Jean-Guy GAROT	03 85 74 50 14
CANTINE SCOLAIRE	Laura BOIVIN	06 31 45 32 78
NATURE ET TRADITIONS	Axelle CAUDRILLIER	06 05 19 97 17



DATE	MANIFESTATIONS	LIEU	ORGANISATEUR
Du 06 au 08 août 2021	L'été de Karoutcho	Espace Robelin	Karoutcho
Dimanche 08 août 2021	Fête de la transition	Espace Robelin	Bresse Transition
Samedi 28 août 2021 20 h	Concert de musique Baroque	Eglise de La Chapelle-Saint-Sauveur	Association Caix d'Hervelois
Samedi 04 septembre 2021	Concours de pétanque	Place de la mairie La Chapelle-Saint-Sauveur	Yéto le Boibien
Dimanche 05 septembre 2021	Vide grenier	Espace Robelin	Pêche et loisirs
Dimanche 12 septembre 2021	Repas des cheveux blancs	Salle des fêtes	CCAS
Samedi 18 septembre dès 8 h	Journée citoyenne	Maison de la nature	Commune
Dimanche 26 septembre 2021	Ballade verte	Commune	Nature et traditions
Mercredi 27 octobre 2021	Atelier citrouille	Maison de la nature	Nature et traditions
Samedi 23 octobre 2021	Repas cochon	Salle des fêtes	Le club

*Toutes ces manifestations annoncées sont susceptibles d'être annulées, en fonction de la situation sanitaire.*



L'Association Caix d'Hervelois propose  
En cas de restrictions sanitaires, vérifier les horaires [ASSOC.CAIX@orange.fr](mailto:ASSOC.CAIX@orange.fr)

**Samedi 28 août 2021 à 20 h**  
 Eglise de LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR

# CONCERT

de musique baroque, commenté :

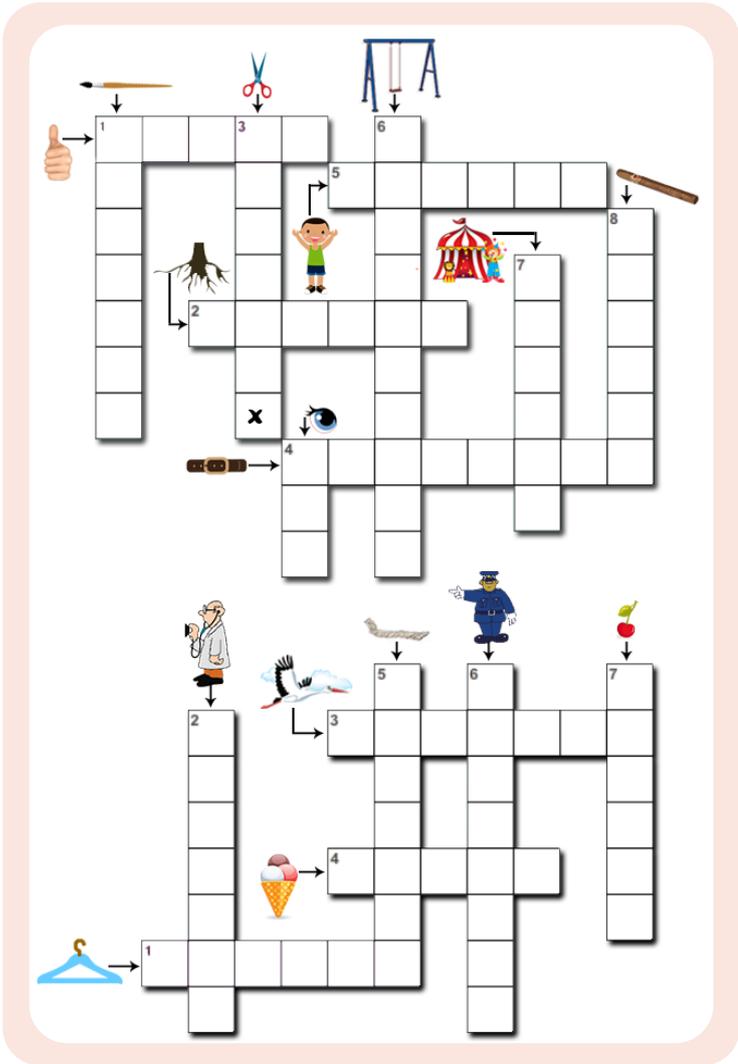
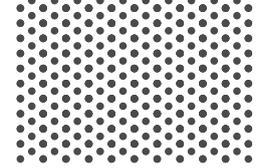
*Le violoncelle  
 à l'époque de Louis XV*

*Vivaldi – Geminiani – Barrière - Boismortier*



**Claire GIARDELLI,**  
 Sacha DESSANDIER, Paul ROUSSEAU,  
*violoncelles*  
 Pierre TROCELLIER, *clavecin*

*entrée libre. Participation aux frais libre et responsable.*



► Citations :

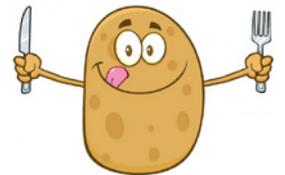
*Le bonheur est souvent la seule chose qu'on puisse donner sans l'avoir et c'est en le donnant qu'on l'acquiert.* Voltaire



*Si la bonté ne suffit pas à assurer le bonheur, la méchanceté suffit à rendre malheureux.* Aristote

► Histoires drôles :

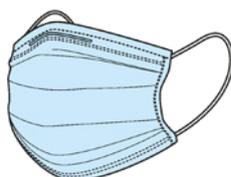
C'est l'histoire de deux pommes de terre qui traversent la route, l'une des deux se fait écraser... Que dit l'autre ? - Oh purée !



Tourne-toi toujours pour regarder ce que fixe ton chat avec intensité, un jour il pourrait y avoir quelque chose...



J'ai fait un rêve la nuit dernière, c'était l'été 2022 et un virus intestinal circulait sur la planète. On portait tous des couches et 2021 nous manquait parce que c'était quand même moins désagréable de porter seulement un masque !



## PIERRE-DE-BRESSE

- En été (à partir du 1<sup>er</sup> mars)  
Lundi et samedi : 8 h à 12 h et 14 h à 18 h  
Mardi : 8 h à 12 h  
Mercredi : 8 h à 12 h  
Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021
- En hiver (à partir du 1<sup>er</sup> novembre)  
Lundi et samedi : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h  
Mardi : 9 h à 12 h  
Mercredi : 13 h 30 à 17 h

## DAMPIERRE-EN-BRESSE

- En été (mars à octobre)  
Lundi et samedi : 8 h à 12 h et 14 h à 18 h  
Mercredi : 13 h 30 à 18 h
- En hiver (novembre à février)  
Lundi et samedi : 9 h à 12 h et 14 h à 17 h  
Mercredi : 13 h 30 à 17 h

### LES DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHETTERIES SONT :

- ✓ végétaux (diamètre inférieur à 10 cm)
- ✓ les encombrants ménagers
- ✓ la ferraille
- ✓ les métaux non ferreux
- ✓ les déchets inertes
- ✓ les cartons, cartonnettes, briques alimentaires, journaux, magazines, papiers
- ✓ emballages verre blanc et verre couleur (bouteilles, flacons PVC, PET, PEHD...)
- ✓ emballages acier aluminium (canettes, boîtes...)
- ✓ textiles, vêtements
- ✓ piles
- ✓ huiles de vidange
- ✓ huiles alimentaires
- ✓ batteries
- ✓ les déchets diffus spécifiques (peintures, solvants..) en petite quantité.
- ✓ les bouchons de liège
- ✓ les déchets non recyclables en petites quantités
- ✓ les déchets d'équipements électriques et électroniques
- ✓ les radiographies
- ✓ les lampes et néons
- ✓ les mobiliers (matelas, canapés...)
- ✓ les pneus de véhicules automobiles de particuliers déjantés provenant de véhicules de tourisme, camionnettes et de deux roues
- ✓ les cartouches d'encre

### LES DÉCHETS REFUSÉS SONT :

- ✗ les ordures ménagères traditionnelles
- ✗ les déchets artisanaux, commerciaux
- ✗ les déchets agricoles tels que produits phytosanitaires et leurs contenants mêmes vides, les ficelles, bâches plastique...
- ✗ les déchets putrescibles à l'exception des déchets de jardin
- ✗ les déchets présentant un risque pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur toxicité, de leur pouvoir radioactif ou de leur caractère explosif.
- ✗ les déchets amiante, amiante-ciment
- ✗ les médicaments
- ✗ les déchets d'activités de soins
- ✗ les souches
- ✗ les déchets non refroidis (cendres...)
- ✗ les bouteilles de gaz
- ✗ les pneumatiques professionnels
- ✗ les cadavres d'animaux
- ✗ carcasses de voitures
- ✗ extincteurs et autres appareils à fonction extinctrice

**Rappel : Les points propres ne sont en aucun cas destinés au dépôt des ordures ménagères ou de chantier !**

**Dans notre commune, les ordures ménagères sont ramassées le jeudi matin.  
Si le jeudi est férié, la collecte se fait le samedi qui suit.**



La commission communication, soucieuse d'améliorer les échanges avec les habitants de la commune en utilisant les moyens numériques modernes, propose à tous ceux qui le souhaitent de rejoindre la distribution par mailing qui sera gérée par la commune. Ceci permettra la diffusion rapide et en temps réel d'informations ou situations intéressant l'ensemble de la population.

Si vous souhaitez rejoindre cette liste de diffusion, veuillez envoyer un mail à :

[mairie.lachapellesaintsauveur@wanadoo.fr](mailto:mairie.lachapellesaintsauveur@wanadoo.fr)

depuis l'adresse mail à laquelle vous souhaitez être contactés en indiquant vos noms, prénoms, adresse postale, tél (facultatif). Toutes ces informations resteront évidemment confidentielles et votre mail ne sera pas visible dans le mailing.

